



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE



Rennes, le 21 octobre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan de rénovation énergétique de l'habitat : la Bretagne se mobilise

Rénover son logement devient aujourd'hui plus facile et moins cher !

Lancé en septembre par le gouvernement, le plan de rénovation énergétique de l'habitat doit permettre aux propriétaires d'être mieux informés, de bénéficier de financements adaptés à leur situation et de faire d'importantes économies d'énergie.

Au regard des enjeux régionaux en matière d'économies d'énergie et de rénovation énergétique du parc de logement, les services de l'État et leur partenaires sont particulièrement mobilisés en Bretagne pour contribuer à l'objectif national : rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017.

Un dispositif opérationnel

Il s'agit de soutenir les propriétaires dans leur démarche et de faciliter leur prise de décision, quelle que soit leur situation. De nouvelles aides pourront être directement versées à plus de deux tiers des ménages qui entreprennent des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Elles s'ajoutent aux dispositifs de financement existants et les renforcent : Éco-PTZ, crédit d'impôt développement durable, subvention spécifique réservée aux ménages modestes (programme Habiter Mieux)... Ainsi, aides, prêts et subventions, même locales, peuvent s'additionner pour financer une part importante des travaux pouvant aller jusqu'à 80 %.

**Pour en bénéficier, il suffit de contacter le numéro de téléphone unique :
0810 140 240 (n°azur, prix d'un appel local)
ou de se connecter au site Internet : renovation-info-service.gouv.fr**

Les propriétaires seront alors dirigés en fonction de la nature des travaux, du type de logement, de la composition du ménage et de son niveau de revenus vers des interlocuteurs de proximité. Ainsi des **Points rénovation info service** ont été identifiés dans les 4 départements bretons pour proposer un accompagnement personnalisé. Ce réseau d'information mobilisera de nombreux partenaires, dont les guichets de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) (collectivités locales et directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), ainsi que les agences départementales d'information sur le logement (Adil) ou les Espaces Info Énergie, soutenus par l'État, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la Région Bretagne.

La mobilisation régionale sur le thème de la rénovation énergétique a déjà permis que la Bretagne soit la première région française en nombre de logements financés au titre du programme « Habiter Mieux », piloté par l'Anah et destiné à lutter contre la précarité énergétique. Depuis 2011, des familles à ressources modestes ont ainsi pu être aidées pour rénover 3 564 logements pour un gain énergétique moyen de 37 % par logement.

p.1/2

Contacts presse :

Préfecture de la région Bretagne : Françoise Kieffer – 02 99 02 11 80 ou Morgane Tirel – 02 99 02 11 81
DREAL Bretagne : Corinne Gillet – 02 99 33 42 10

Un enjeu particulier en Bretagne

En Bretagne, l'enjeu de la rénovation énergétique est d'autant plus fort que le secteur résidentiel représente 33 % de la consommation énergétique régionale et que l'habitat régional se caractérise par **un parc privé important, majoritairement individuel** (76 % des résidences principales, soit 1,2 millions de logements) **et ancien** (55 % du parc construit avant 1975). Cet enjeu a été identifié comme prioritaire dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional Climat, Air, Énergie qui fixera des objectifs particulièrement ambitieux dans ce domaine. La requalification énergétique du parc de logements est aussi un enjeu du Pacte électrique breton pour réduire la consommation globale d'électricité. Le Plan bâtiment durable breton l'identifie également comme une priorité d'intervention.

L'atteinte des objectifs passe aussi par la **mobilisation des professionnels du bâtiment**. Le plan de rénovation énergétique de l'habitat doit permettre au niveau national de créer, ou de pérenniser, 75 000 emplois non délocalisables. La Bretagne doit pouvoir se saisir de cette opportunité comme **un véritable levier économique** pour la filière.

Pour suivre la mise en œuvre opérationnelle de ce programme de rénovation énergétique de l'habitat, à l'échelle de la Bretagne, le Préfet de région installera très prochainement un comité de pilotage régional.

Contacts presse :

Préfecture de la région Bretagne : Françoise Kieffer – 02 99 02 11 80 ou Morgane Tirel – 02 99 02 11 81
DREAL Bretagne : Corinne Gillet – 02 99 33 42 10